



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU mercredi 10 juin 2020</b></p>
--

L’an deux mille vingt, le mercredi 10 juin 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le vendredi 29 mai 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

La séance a lieu sans présence de public et les débats sont retransmis en direct sur le site Internet de la ville « vincennes.fr ».

**Etaient présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN

**Etaient excusés** :

**Etaient absent(s)** :

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : Mme ALBERT



Mme ALBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des mobilités répond à une question de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative aux déchets aux abords du Bois de Vincennes.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative au dispositif 2S2C.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative aux aménagements cyclables.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi, répond à une question de Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative au télétravail.

M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative au droit à l'opposition.

M. Pierre GIRARD, Conseiller municipal délégué aux finances locales et au suivi des délégations de service public, répond à une question de M. Alain BONAVENTURE, Conseiller municipal de la liste « Avec vous Vincennes », relative aux aides apportées aux entreprises face aux conséquences de la crise sanitaire.

Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire » a adressé une question orale par mail du 6 juin 2020. Le mail n'a cependant pas été enregistré sur les adresses mails de réception. Mme le Maire a accepté en séance la question orale posée par Mme Chantal BALAGNA-RANIN. M. Laurent LAFON, Conseiller municipal chargé des relations avec les institutions a répondu à la question.



# I. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

## LE CONSEIL

- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste à bulletins secrets, à la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Ont obtenu :

Liste conduite par Mme Brigitte GAUVAIN : 34 voix

Liste conduite par Mme LE CALVEZ : 6 voix

Liste conduite par M. EPINAT : 3 voix

Sont désignés membres de la Commission d'appel d'offres :

### Titulaires

- Mme Brigitte GAUVAIN
- M. Pierre LEBEAU
- Mme Marie-Madeleine ALBERT
- Mme Annick VOISIN
- Mme Annick LE CALVEZ

### Suppléants

- M. Frédéric LEROY
- M. Mathieu BEAUFRÈRE
- M. Alain BONAVENTURE
- Mme Odile SÉGURET
- M. Olivier SESTER

- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, à la désignation des membres de la commission de délégation de service public pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et Fontenay.

Ont obtenu :

Liste conduite par M. Éric BENSOUSSAN : 34 voix

Liste conduite par M. Christophe RIBET : 6 voix

3 abstentions : Mmes GALL et MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT

Sont désignés membres de la commission de la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et Fontenay :

### Titulaires :

- M. Éric BENSOUSSAN
- M. Alain BONAVENTURE

### Suppléants :

- M. Pierre LEBEAU
- Mme Josy TOP

**M. Pierre GIRARD**  
**M. Nicolas LECOMTE**  
**M. Christophe RIBET**

**Mme Céline MARTIN**  
**Mme Isabelle POLLARD**  
**Mme Muriel HAUCHEMAILLE**

- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, à la désignation des membres de la commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes.

Ont obtenu :

Liste conduite par M. Régis TOURNE : 34 voix

Liste conduite par Mme Annick LE CALVEZ : 6 voix

3 abstentions : Mmes GALL et MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT

Sont désignés membres de la commission de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes :

**Titulaires :**

**M. Régis TOURNE**

**M. Pierre GIRARD**

**M. Frédéric LEROY**

**M. Odile SÉGURET**

**Mme Annick LE CALVEZ**

**Suppléants :**

**Mme Marie-Madeleine ALBERT**

**M. Mathieu BEAUFRÈRE**

**M. Bruno CAMELOT**

**M. Nicolas LECOMTE**

**M. Olivier SESTER**

- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, à la désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux

Ont obtenu :

Liste conduite par Mme Alida VALVERDE : 34 voix

Liste conduite par Mme Chantal BALAGNA-RANIN : 6 voix

3 abstentions : Mmes GALL et MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT

Sont désignés membres de la commission consultative des services publics locaux :

- **Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire**
- **M Mamédi DIARRA, Conseiller municipal**
- **M Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire**
- **M Alain BONAVENTURE, Conseiller municipal**
- **Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale**

Mme Chantal BALAGNA-RANIN présente un amendement proposant l'ouverture de la commission à toutes les associations locales qui en feraient la demande.

L'amendement est rejeté par 34 voix contre, 6 voix pour (Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme BALAGNA-RANIN) et 3 abstentions (Mme GALL, Mme MEZA CAMPUZANO, M. EPINAT)

Sont nommés membres de la Commission consultative des services publics locaux :

- le président ou son représentant de l'association LACOMIDI
- le président ou son représentant du Club des entrepreneurs vincennois

▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, à la désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif sur la parcelle H21 sise 106 rue de la Jarry.

Ont obtenu :

Liste conduite par M. TOURNE : 34 voix

Liste conduite par Mme LE CALVEZ : 6 voix

3 abstentions : Mmes GALL et MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT

Sont désignés membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif sur la parcelle H21 sise 106 rue de la Jarry :

**Titulaires :**

**M. Régis TOURNE**

**M. Frédéric LEROY**

**M. Mathieu BEAUFRÈRE**

**M. Bruno CAMELOT**

**Mme Annick LE CALVEZ**

**Suppléants :**

**M. Pierre LEBEAU**

**Mme Odile SÉGURET**

**Mme Josy TOP**

**M. Pierre CHARDON**

**M. Quentin BERNIER-GRAVAT**

▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.

Sont désignés

**Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, titulaire**

**M. Laurent LAFON, suppléant**

▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

Sont désignés

**Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, titulaire**

**M. Laurent LAFON, suppléant**

▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, à la désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée.

Ont obtenu :

Liste conduite par Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL : 34 voix

Liste conduite par M. Quentin BERNIER-GRAVAT : 6 voix

3 abstentions : Mmes GALL et MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT

Sont désignés délégués de la commune au sein du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée.

**Titulaires**

**Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Mme Odile SÉGURET**

**Suppléants**

**M. Régis TOURNE**

**M. Pierre LEBEAU**

▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, à la désignation de représentants du Conseil municipal de Vincennes au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte VINCEM.

Ont obtenu :

Liste conduite par Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL : 34 voix

Liste conduite par M. Christophe RIBET : 6 voix

Liste conduite par Mme Florence GALL : 3 voix

Sont désignés représentants du Conseil municipal de Vincennes au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte VINCEM.

**- Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**- M. Laurent LAFON**

**- M. Pierre LEBEAU**

**- M. Pierre GIRARD**

**- M. Alexis MICHON**

▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, - M MICHON ne prend pas part au vote, à la désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Sont désignés représentants de la commune à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale :

**Titulaire**

**Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Suppléant**

**M. Pierre GIRARD**

▷ **PROCÈDE**, à la majorité 1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, à la constitution de la liste des 32 contribuables parmi lesquels Monsieur le

**Directeur départemental des finances publiques désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.**

**Titulaires**

- M. Pierre GIRARD
- M. Pierre LEBEAU
- M. Pascal DEWAILLY
- M. Christian BRICE
- Mme Dominique LE BIDEAU
- Mme Nicole ROSSIGNOL
- M. Jean-Louis MANSOZ
- M. Alexis ALBARET
- M. Jean-Claude FREMONT
- M. Marc WALCH
- Mme Marie-Madeleine ALBERT
- M. Pierre CHARDON
- M. Alain BONAVENTURE
- Mme Annick VOISIN
- M. Christophe BOISSIERE
- M. Gérard BATY

**Suppléants**

- M. Paul MEMBRE
- Mme Gaëlle LAREDO
- M. Claude GACOIN
- Mme Martine DARNAULT
- M. Pierre-Yves GAGNY
- M. Alain BEUZELIN
- M. Francis HAUCHEMAILLE
- Mme Évelyne BOZON
- M. Robert MACCOU
- M. Gérard PRADIN
- M. Serge CLAIRET
- Mme Christiane COUSTEIX
- Mme Estelle GAMEIRO-RAMAGE
- M. Gilles FERRE
- M. Emmanuel GOURBESVILLE
- M. Alex BAPTISTE-JOUBERT

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien ».

Sont désignés représentants de la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien »

**Mme Ludmila KAMINSKA, titulaire**

**M. Mamédi DIARRA, suppléant**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Ile-de-France.

Sont désignés représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Ile-de-France

**M. Mathieu BEAUFRÈRE, titulaire**

**M. Alexis MICHON, suppléant**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication.

Sont désignés représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication.

**M. Robin LOUVIGNÉ, titulaire**

**M. Nicolas LECOMTE, suppléant**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein de l'association SYNCOM.

Sont désignés représentants de la commune au sein de l'association SYNCOM.

**Mme Marie-Hélène BOILOT, titulaire**

**Mme Josy TOP, suppléante**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Sont désignés représentants de la commune au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

**M. Robin LOUVIGNÉ, titulaire**

**M. Nicolas LECOMTE, suppléant**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat « Maîtrisez votre énergie ».

Sont désignés représentants de la commune au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat « Maîtrisez votre énergie ».

**M. Bruno CAMELOT, titulaire**

**Mme Marie-Hélène BOILOT, suppléante**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois.

Sont désignés représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois :

**M. Dan BOUKOBZA**, en qualité de délégué du Conseil municipal siégeant aux côtés du maire à l'Assemblée générale de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois.

**M. Régis TOURNE**, en qualité de représentant du Maire en cas d'absence au Conseil d'administration de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois.

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la Maison de retraite intercommunale.

Est désignée représentante de la commune au sein du Conseil d'administration de la Maison de retraite intercommunale :

**Mme Cécile BRÉON**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD).

Sont désignés représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) :

**M. Pierre LEBEAU**

**Mme Cécile BRÉON**

**Mme Céline MARTIN**

**Mme Isabelle POLLARD**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, à la désignation des représentants de la commune au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées.

Sont désignés représentants de la commune au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées :

➤ **Collège Hector-Berlioz** :

**Titulaire**

-M. Mamédi DIARRA

**Suppléant**

Mme Ludmila KAMINSKA

➤ **Collège Françoise-Giroud** :

**Titulaire**

-Mme Lucie-Anna ODDON

**Suppléant**

Mme Giuletta RANIERI

➤ **Collège Saint-Exupéry** :

**Titulaire**

-Mme Odile SÉGURET

**Suppléant**

Mme Lucie-Anna ODDON

➤ **Lycée Jean-Moulin** :

**Titulaire**

-M. Jean-Pierre MOULY

**Suppléant**

M. Frédéric LEROY

➤ **Lycée Hector-Berlioz** :

**Titulaire**

-Mme Odile SÉGURET

**Suppléant**

M. Alexis MICHON

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **à la désignation des représentants de la commune au sein du Fonds de dotation pour Vincennes.**

Sont désignés représentants de la commune au sein du Fonds de dotation pour Vincennes :

**Mme Annick VOISIN**

**Mme Odile SÉGURET**

- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin de liste, **à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association Espace Daniel-Sorano.**

Ont obtenu :

Liste conduite par Mme Annick VOISIN : 34 voix

Liste conduite par Mme Muriel HAUCHEMAILLE : 5 voix

Liste conduite par Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO : 3 voix

Liste conduite par Mme Chantal BALAGNA-RANIN : 1 voix

Sont désignés représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association Espace Daniel-Sorano :

**Mme Annick VOISIN**

**Mme Anja VALERO**

**M. Pierre GIRARD**  
**Mme Giulietta RANIERI**  
**Mme Claire SERVIAN**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **à la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Association Festival America.**

Est désignée représentante de la commune au sein de l'Association Festival America :

**Mme Annick VOISIN**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **à la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Association « Au-delà de l'écran ».**

Est désignée représentante de la commune au sein de l'Association « Au-delà de l'écran » :

**Mme Anja VALERO**

- ▷ **PROCÈDE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'exploitation de la régie des marchés d'approvisionnement.**

Sont désignés représentants de la commune au sein du Conseil d'exploitation de la régie des marchés d'approvisionnement :

**Mme Odile SÉGURET**  
**M. Alain BONAVENTURE**  
**M. Nicolas LECOMTE**

Sont désignées représentantes des usagers au sein du Conseil d'exploitation de la régie des marchés d'approvisionnement :

**Mme Emmanuelle BOUCHEIX**  
**Mme Nicole ROSSIGNOL**

## II. COMMISSIONS COMMUNALES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **la création des commissions municipales regroupant chacune douze membres suivantes :**
- Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data
  - Culture, Tourisme, Relations internationales
  - Enfance, Développement économique
  - Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors
  - Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé
  - Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine
  - Solidarités, Insertion
  - Travaux, Cadre de vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion
- et la création d'une commission spéciale du règlement intérieur.

## III. COMITES ET CONSEILS CONSULTATIFS

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 8 abstentions : Mmes LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **la composition des comités consultatifs et conseils suivants :**
- Comité consultatif de l'action sociale
  - Comité consultatif de la culture
  - Comité consultatif des sports
  - Comité consultatif du tourisme
  - Comité consultatif de la santé
  - Comité consultatif des relations internationales
  - Comité consultatif du développement économique et l'emploi
  - Comité « Tout handicap »
  - Comité consultatif du développement durable
  - Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques
  - Conseil municipal des enfants (CME)

## IV. FINANCES, FISCALITÉ

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **les taux de la fiscalité directe locale pour 2020** comme suit :

	2020
Taxe sur le foncier bâti	20,43 %
Taxe sur le foncier non bâti	71,24 %

- ▷ **FIXE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT, **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 3,55 % pour l'année 2020.**

## V. CONSEIL MUNICIPAL

### LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 4 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, **de verser, à compter du 28 mai 2020, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, des indemnités de fonction aux Adjoints au Maire, aux Conseillers Municipaux délégués et aux Conseillers municipaux, dans les conditions suivantes :**
- ♦ **Indemnités de fonction des Adjoints au Maire : 31,4018 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
  - ♦ **Indemnités de fonction des Conseillers municipaux délégués : 12,8554 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
  - ♦ **Indemnités de fonction des Conseillers municipaux : 3,0853 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **de voter des majorations de 15% des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des**

**Conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code général des collectivités territoriales.**

- ▷ **ATTRIBUE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **des indemnités forfaitaires annuelles au Maire pour frais de représentation d'un montant de cinq mille euros.**
  
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **les orientations relatives à l'exercice de la formation des membres du Conseil Municipal.**

## **VI. RESSOURCES HUMAINES**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention : Mme BALAGNA-RANIN, **de créer trois postes de collaborateurs de cabinet dont les fonctions exercées et les rémunérations seront déterminées par décision de Madame le Maire. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours et les suivants et prélevée sur les crédits du chapitre 012 du compte 64, article 6413.**
  
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une prime exceptionnelle aux fonctionnaires territoriaux et agents contractuels de droit public de la commune particulièrement mobilisés pendant la période d'état d'urgence sanitaire entre le 17 mars et le 10 mai.**



**Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 8 juillet 2020.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Le Président,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Le Secrétaire,  
Marie-Madeleine ALBERT**



**Conseil municipal du 10 juin 2020**  
**Question orale posée par Christophe RIBET**  
**Pour la liste « Vincennes Respire »**  
**sur les déchets aux abords du Bois de Vincennes**

Madame la maire,  
Monsieur l'adjoint à la maire en charge de la propreté,

Depuis le début du déconfinement, conjugué aux effets d'une météo clémente au mois de mai, les vincennoises et vincennois ont pu goûter à nouveau aux joies du pique-nique dans le bois de Vincennes, soirs et week-end compris. Les bars et restaurants restant fermés jusqu'au 22 juin prochain en zone orange, hors terrasses, le bois est devenu le premier lieu de destination de nos habitants pour celles et ceux qui souhaitent se retrouver en famille ou entre amis pour déjeuner ou diner.

Malheureusement ce succès de fréquentation amène avec lui son lot de désordres, je veux parler ici d'un en particulier celui concernant la propreté et des déchets générés par les pique-niqueurs. En effet, certains ont pris l'habitude de déposer bouteilles en verre et plastique ou sacs poubelles improvisés dans la rue en rentrant à leurs domiciles.

Avant de poser ma question, je souhaite rappeler cette statistique et deux informations : plus de 2/3 des usagers du bois sont des habitants des villes du bois, les parisiens allant beaucoup plus rarement au-delà du lac Daumesnil ; le Bois de Vincennes est un espace boisé classé qui n'a pas vocation à accueillir des multitudes de bacs et containers, enfin, la ville de Tokyo, l'une des plus propres au monde, est pourtant une des moins dotées en poubelles de rue. Vous aurez compris que ma question portera sur l'éducation à l'environnement et non pas sur l'augmentation des dépenses publiques générées par des collecteurs supplémentaires.

**Ma question : Quelles sont les actions que vous souhaitez engager pour que les vincennoises et les vincennois rapportent leurs déchets jusqu'à leur domicile, ce qui sera d'un point de vue environnemental et du tri sélectif (les bouteilles en verre laissées en pleine rue ne sont pas recyclées) beaucoup plus profitable ?**

Je vous remercie

Réponse de M. Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au maire chargé du Cadre de vie et de la Propreté, à la question orale posée par M. Christophe RIBET  
Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire »

Cher collègue,

Nous avons tous constaté avec à la fois tristesse et colère l'état dans lequel les abords du Bois ont été laissés après les premiers jours de déconfinement.

La situation a choqué les riverains autant que les élus que nous sommes et le constat est unanime. Vous nous permettrez cependant de ne partager qu'en partie votre analyse sur les mesures à prendre dans cette situation.

Nous vous rejoignons sur l'indispensable éducation des promeneurs ; le minimum, lorsque l'on va pique-niquer dans le Bois de Vincennes, est d'emporter avec soi de quoi transporter ses déchets pour les jeter dans le respect des règles élémentaires de civisme. Le mieux est encore de limiter au maximum les déchets générés, voire de concevoir un pique-nique zéro déchets.

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années sur ce sujet et le succès du Défi familles zéro déchets qui réunit cette année 80 familles est un motif de satisfaction. De même l'initiative « commerçants zéro déchets » lancée l'an dernier fédère déjà une trentaine de commerçants, et je sais que ce sujet fait partie des priorités d'action de mon collègue Bruno Camelot, adjoint au maire chargé du développement durable.

Enfin, les actions de sensibilisation au développement durable menées dans les écoles sont évidemment essentielles dans la formation des citoyens de demain, et les campagnes d'affichage que nous avons déjà menées continueront d'être déployées, dont l'une d'elles prochainement.

Mais cela ne suffit pas. L'amélioration dès aujourd'hui de la situation passe aussi par la sanction ; la lutte contre des dépôts sauvages est déjà menée au quotidien, même s'il est hélas souvent long et difficile d'identifier les contrevenants. Le projet de décret annoncé par la secrétaire d'Etat à la transition écologique, qui prévoit une amende de 135 euros, contre 68 actuellement, en cas d'abandon de masque, de gant, de mégot ou d'ordures sur la voie publique, pourra aider les collectivités à manier ce volet répressif hélas indispensable.

Enfin, il est primordial de faire preuve de pragmatisme. L'accumulation de corbeilles est certes souvent génératrice de dépôts sauvages ; mais une trop faible présence de bacs dans des lieux densément fréquentés crée aussi les situations d'abandon de déchets que nous avons constatées. L'origine des promeneurs importe peu : nous ne faisons pas de différences dans nos corbeilles de rue entre les déchets de Vincennois et ceux des visiteurs qui sortent du métro ou du RER et viennent visiter le château ou se rendent dans nos commerces. Lorsqu'on a la gestion d'un territoire, il est nécessaire d'en assumer les bons comme les mauvais côtés.

Plusieurs actions ont été menées par les élus des villes riveraines, toutes tendances politiques confondues : actions citoyennes de ramassage autour du collectif « Mon Bois j'y tiens » ; courrier adressé à Paris par le maire de Joinville-le-Pont, Olivier Dosne, qui préside le Comité de défense du bois de Vincennes ; Madame le Maire avait déjà en mars alerté la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement sur ces questions.

Nous avons également disposé des containers additionnels aux abords de nos corbeilles de rue dans ces secteurs, et nous avons dû déployer des moyens humains supplémentaires pour assurer ce ramassage.

L'éducation que vous appelez de vos vœux n'étant malheureusement pas immédiate – sans quoi ces comportements auraient disparu depuis longtemps – il reste indispensable à la collectivité d'investir pour assurer l'une de ses missions essentielles, la salubrité publique. Cette mission, à nos yeux, doit tout simplement être exercée par chaque commune sur le territoire dont elle a la charge.



**Conseil municipal du 10 juin**  
**Question orale posée par Annick LE CALVEZ**  
**Pour la liste «Vincennes Respire »**  
**sur le dispositif 2S2C**

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Vincennes a été l'une des premières villes à mettre en place les 2S2C, peut-on s'en féliciter ?

En effet, les 2S2C interrogent à plus long terme.

2S2C pour santé, sport, culture et civisme, c'est un dispositif proposé par l'Éducation Nationale, pas seulement destiné à permettre à quelques élèves de s'occuper par 1/2 journée en attendant un retour à l'école durant cette période particulière. C'est bien un projet de fond déjà avancé par les Ministres de l'Éducation Nationale et des Sports dès février 2019 visant à promouvoir des après-midis de sport à l'école, dans l'idée du modèle allemand.

N'êtes-vous pas en train d'instaurer la confusion dans le temps scolaire entre les disciplines obligatoires de la responsabilité de l'État et des dispositifs encadrés par des intervenants extérieurs ? Mettant hors cadre scolaire tout ou partie du sport, des pratiques artistiques et culturelles et de l'éducation civique et recentrer l'Éducation Nationale uniquement sur les fondamentaux « lire, compter, écrire » très chers au Ministre BLANQUER.

N'êtes-vous pas en train de valider un désengagement de l'État, financier en premier lieu et pédagogique ensuite ? Les collectivités vont se retrouver seules à financer les activités sportives, culturelles et artistiques avec toutes les inégalités territoriales que cela va engendrer. D'ailleurs, peut-on garantir que ces activités resteront gratuites ?

De plus, sortir du giron de l'Éducation Nationale ces enseignements c'est également se priver des professeurs d'EPS, d'arts plastiques, de musique et leurs compétences pédagogiques acquises dans un cursus national sur 5 ans. Les enjeux éducatifs portés par ces matières peuvent-ils réellement passer d'un cadre national à un niveau local sans induire, là encore, une rupture d'égalité ?

Vous allez très certainement nous répondre que pour le moment, votre préoccupation est d'aider les familles et permettre à des enfants de retrouver des activités, que toutes ces questions sont prématurées, pas de votre ressort voire inutiles.

Mais dans cette période où le service public a démontré toute son utilité, il nous semble qu'un tel dispositif, sur le long terme, est une remise en cause d'un pan du service public de l'éducation d'où notre question :

**Pensez-vous rendre ce dispositif pérenne sur Vincennes avec toutes les questions et les réserves qu'il sous-tend ?**

Réponse de Mme Odile SÉGURET, Adjointe au maire chargée de l'Enfance et du développement économique, à la question orale posée par Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes respire »

Cher(e) collègue,

Après deux mois de confinement instauré dans le cadre de la lutte contre l'épidémie liée au *Covid-19*, la réouverture progressive des établissements scolaires a été mise en place par le Gouvernement depuis le lundi 11 mai dernier.

Si Vincennes figurait parmi les premières villes à rouvrir ses établissements, tous les enfants, vous le savez, n'ont pas encore repris le chemin de l'école. En effet, les rentrées se font actuellement par niveau d'enseignement et selon des priorités définies par l'Education Nationale. Aux annonces gouvernementales se heurte néanmoins la réalité du terrain : les contraintes du protocole sanitaire qui pèsent et conditionnent l'accueil des enfants par groupe de 10 maximum réduisent considérablement le nombre d'élèves accueillis, les enseignants placés en Autorisation Spéciale d'absence et qui ne peuvent de fait assurer la classe en présentiel. A ce jour, 22 % de l'effectif total des élèves scolarisés à Vincennes en école publique ont pu retrouver leurs instituteurs, et parfois seulement pour très peu de temps.

Durant cette période intermédiaire, dont nous savons aujourd'hui qu'elle risque de perdurer jusqu'à la fin de l'année scolaire, le Ministre de l'Education Nationale a ouvert la possibilité aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'organiser des activités à destination des élèves. Ainsi, dès le 25 mai dernier, la Ville a proposé aux familles dont les enfants n'avaient pas classe de s'inscrire à des ateliers sportifs, physiques, culturels, artistiques et civiques, gratuits et encadrés par des intervenants ou personnels dédiés. Ce sont ainsi plus de 200 enfants qui ont pu retrouver des copains, reprendre une activité et avec elle une vie sociale.

Les activités se déroulent dans les locaux municipaux, par cycle de deux matinées hebdomadaires, lundi et mardi ou jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et sont organisées autour de 2 disciplines différentes d'1 heure 30.

Je dois vous avouer que parler de confusion sur les différents temps scolaires et périscolaires me semble quelque peu secondaire face à la situation des familles qui doivent actuellement être parents - salariés, travailleurs indépendants, chefs d'entreprises mais aussi enseignants une grande partie de la journée. En effet, ce dispositif exceptionnel est à la hauteur de la crise sanitaire sans précédent qu'a connu notre pays et dont il sort progressivement aujourd'hui.

Une convention signée avec l'Education Nationale en pose les principes tant en matière de responsabilité que d'éléments financiers puisqu'une participation de 110 € par jour et par groupe d'enfants accueillis sera allouée à la Ville.

La mise en place de ces ateliers n'est pas nécessairement synonyme d'une adhésion aux annonces du Gouvernement ni même un encouragement du désengagement de l'Etat ; elle est tout simplement une aide ponctuelle apportée aux parents afin de les soulager et leur permettre de pouvoir retravailler quelques heures ou quelques jours dans la semaine dans des conditions plus normales. Peut-être auriez-vous été saisie autant que nous par cette maman qui en plein témoignage à l'occasion d'une réunion avec les associations de parents d'élèves, s'est effondrée en larmes. Je doute qu'elle eut compris qu'en raison d'éventuelles évolutions statutaires, elle ne puisse pas compter sur la Ville pour chercher avec elle des solutions pratiques, urgentes, lui permettant simplement de reprendre un début de vie professionnelle.

Pas de dogmatisme ni de postures de principe donc, ce dispositif est une réponse concrète des élus de terrain que nous sommes aux familles qui nous ont fait confiance le 15 mars dernier. Il est également une

opportunité pour certains de nos personnels de l'animation qui étaient sans activité depuis plusieurs semaines de reprendre leur service comme ils l'attendaient depuis des semaines. Elle permet aussi à des intervenants associatifs de redémarrer leurs activités, alors que pour certains ils pensaient ne plus pouvoir retravailler avant la rentrée.

Enfin, pour votre parfaite information, sachez que ce dispositif sera étendu dans les tous prochains jours aux élèves de Petite et Moyenne section qui n'auront pas la possibilité d'avoir classe avant le 3 juillet prochain. Si nous devons voter pour nous prononcer sur l'opportunité d'une telle mesure, auriez-vous eu le courage de voter contre ?

---



**Conseil municipal du 10 juin 2020**  
**Question orale posée par Olivier SESTER**  
**Pour la liste « Vincennes Respire »**  
**sur les aménagements cyclables**

Madame le Maire,

Avec la fin du confinement et la reprise de l'activité, le vélo est tout à coup apparu à toutes et tous pour ce qu'il est : un moyen de déplacement non-polluant, peu bruyant, permettant de faire de l'activité sportive (modérément), adapté à tous et de surcroît idéal pour garantir la distanciation physique. Ces dernières semaines ont été une période faste : de nombreux aménagements cyclables temporaires ont ainsi vu le jour en France. On aura donc aménagé en moins de 3 mois l'équivalent d'au moins 3 ans de pistes cyclables en temps normal. Vincennes n'est pas resté à l'écart, et que ce soit à l'initiative de la ville ou du département du Val-de-Marne, plusieurs pistes ont été créées sur des axes majeurs de notre commune comme la rue Diderot ou l'Avenue de Paris.

Ces pistes, qui répondent à une demande des associations d'usagers, connaissent un immense succès : il suffit de rester quelques minutes le long de l'avenue de Paris pour s'en rendre compte ou d'observer les derniers comptages de +300 %.

L'enjeu des prochains mois est donc de rendre ces pistes cyclables permanentes et définitives.

**Pouvez-vous, Madame le Maire vous engager dès maintenant à ce que les aménagements cyclables de Vincennes soient pérennisés, comme le département du Val de Marne qui s'est prononcé pour le maintien définitif de la piste cyclable avenue de Paris ? Allez-vous ainsi, Madame le Maire, collaborer avec le Val-de-Marne afin de rendre l'avenue de Paris définitivement accueillante pour les vélos ?**

Je vous remercie, au nom du groupe Vincennes Respire, de rassurer les Vincennois.es qui se sont mis au vélo et qui ne souhaitent pas faire marche arrière...

Réponse de M. Bruno CAMELOT, Adjoint au maire chargé du Développement durable,  
à la question orale posée par M. Olivier SESTER  
Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire »

Cher collègue,

Comme vous le rappelez, la période du déconfinement a été l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre d'aménagements temporaires destinés à faciliter la circulation à vélo de nos concitoyens. Face aux enjeux de mobilité liés à cette période et aux conditions nouvelles auxquelles chacun a été confronté dans son quotidien, les collectivités se devaient de proposer des solutions adaptées avec des approches renouvelées de l'espace public.

Le Département, sur la voirie dont il a la charge, a ainsi mis en œuvre une piste bilatérale avenue de Paris, aménagée en continuité à Saint-Mandé jusqu'à Paris.

Pour notre part, nous avons souhaité proposer un itinéraire est-ouest secondaire empruntant la rue Diderot et la rue de Strasbourg.

Vous le savez évidemment, notre engagement pour faciliter les circulations douces et la pratique cyclable à Vincennes n'est pas né avec le déconfinement. Dans une ville parmi les plus denses de France, les risques sont connus en cas de repli axé sur la voiture individuelle, générateur de congestions et de pollution environnementale et sonore.

Pour mémoire, Vincennes, sur un territoire de moins de 2 km<sup>2</sup>, compte déjà 18 km de voies en double-sens cyclable, 6 km de pistes et bandes cyclables ; près des 2/3 de la commune sont en zone 30 et plus de 1.500 arceaux sont mis à la disposition des cyclistes. Nous aurons l'occasion d'évoquer plus largement sous tous leurs aspects les aménagements cyclables à Vincennes dans le cadre du Plan vélo qui sera construit ces prochains mois en concertation avec les associations d'usagers et avec les Vincennois, sous la responsabilité de mon collègue chargé du cadre de vie Robin Louvigné.

Vous le soulignez, les aménagements mis en œuvre ces dernières semaines sont temporaires. Autrement, dit, ils n'ont fait l'objet d'aucune concertation, n'ont pas été précédés d'études abouties sur les usages, et ne ressemblent pas, dans la pratique, à ce que doivent être des aménagements cyclables sécurisés.

Sur la rue Diderot, les comptages doivent encore être effectués et une concertation d'ensemble avec les Vincennois aura lieu à l'automne, dans le cadre de la rénovation à venir de cette rue. Sa mise en sens unique l'a montré, une telle modification ne peut pas être décorrélée de la situation de la rue de la Solidarité, sur laquelle nous attendons de longue date que nos homologues de Montreuil aient avancé sur leur propre plan de circulation afin d'étudier ensemble l'amélioration de la situation. Madame le Maire proposera prochainement au maire de Montreuil une rencontre pour évoquer ce sujet.

Concernant l'avenue de Paris, là encore la question prioritaire est celle de la cohérence des aménagements. Des discussions que vous connaissez ont été largement entamées avec la ville de Paris, le Département, la RATP dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la gare routière, et il convient d'avoir en tête qu'à la sortie du Bois, la logique privilégiée est celle de pistes cyclables double-sens situés d'un seul côté de la chaussée. Sur une voie accueillant de nombreuses lignes de bus, de multiples commerces à livrer, la situation provisoire actuelle, le long du stationnement, expose les cyclistes à de nombreux dangers, à commencer par les ouvertures intempestives de portières.

Au-delà, tout aménagement pérenne doit être pensé dans un cadre global et concerté. Nous l'avons écrit noir sur blanc et nous nous y sommes engagés devant les Vincennois : nous continuerons d'aménager l'espace public en intégrant des axes réservés aux circulations douces sur toutes les voies que nous réaménageons. Le mandat écoulé l'a montré, les engagements pris par la majorité municipale seront tenus.

**Conseil municipal du 10 juin 2020**  
**Question orale posée par Maria Carolina MEZA CAMPUZANO**  
**Pour la liste « Vincennes + »**  
**sur le télétravail**

**Télétravailler à Vincennes**

Bien avant la crise du covid19 les rapports au travail et ses modes d'organisation avaient évolué. La crise sanitaire du Covid19 a eu un effet accélérateur, elle a mis en exergue la transformation de l'organisation du travail, montrant que le télétravail notamment était une réelle modalité de travail.

Selon la Fondation Jean Jaurès, près de 25% des salariés du privé et 33% du public sont actuellement en télétravail - contre 3 % à le pratiquer occasionnellement ou régulièrement à savoir au minimum 1 jour par semaine avant la crise du Covid19 (à comparer au 14% aux Pays Bas, 13% en Finlande). Par ailleurs un sondage Opinion Way paru dans les Echos du 19/05, indique que 80% des salariés qui télétravaillent actuellement souhaiteraient continuer ; 40% de l'ensemble des actifs émettent également ce souhait. Compte tenu de la situation exceptionnelle, beaucoup de Français sont encore contraints au télétravail pour assurer l'ensemble de leurs obligations.

Dans une ville dense comme Vincennes, les logements, souvent petits, sont parfois inadaptés à la pratique du télétravail. Les alternatives doivent être encouragées comme des télécentres, tiers lieux et autres espaces de coworking au niveau municipal.

A Vincennes, l'offre proposée se résume à deux lieux : le Coworkin'Vincennes et Le 14 Basch. Ces sites proposent une offre payante aux Vincennois, et un faible nombre de places.

**Nous souhaitons savoir si la ville de Vincennes a prévu de faire évoluer l'offre de télétravail pour ses habitants afin de les accompagner dans ce changement culturel.**

Nous proposons dans un premier temps de faire évoluer l'offre concernant les espaces de co-working sur les axes suivants,

- Accorder temporairement un accès gratuit à ces offres pour les Vincennois,
- Mettre en place un système de réservation souple, rapide et clair, à l'heure, et donner de la visibilité aux lieux afin d'attirer le public intéressé par cette offre, (publicité de la ville, réseaux sociaux, etc),
- Réfléchir à la possibilité d'ouvrir d'autres espaces de coworking temporaires, ou permanents, dans d'autres lieux de la ville notamment l'espace Sorano (180 m2 disponibles au rez-de-chaussée) comme c'est le cas dans d'autres villes de banlieue, comme à [Montrouge](#);
- Donner la priorité aux parents car ils rencontrent des difficultés pour trouver un équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle avec l'obligation de garder les enfants à domicile,
- Améliorer le cadre de l'espace Coworkin'Vincennes pour qu'il soit plus agréable : accueil et lieu chaleureux, luminosité suffisante, équipements de qualité.

Cette évolution de l'offre peut s'inscrire dans une politique plus large pour développer des tiers lieux afin de rendre la ville plus socialement résiliente.

**Nous souhaitons donc également savoir si la ville de Vincennes a prévu de tirer partie des dernières évolutions du cadre légal pour la fonction publique et mettre en place un dispositif de télétravail à destination des agents municipaux ?**

M. le Sénateur Laurent Lafon montre bien qu'il s'agit d'un sujet d'actualité car il a déposé une proposition de loi sur ce sujet. Le député Guillaume Gouffier-Cha à quant à lui défendu ce sujet pour la fonction publique.

Réponse de Mme Odile SÉGURET, Adjointe au maire chargée du Développement économique et de l'Emploi, à la question orale posée par Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »

Chère collègue,

Vous le rappelez, la crise sanitaire et la situation inédite que nous avons vécue ont mis en exergue le télétravail. Beaucoup de Français sont, dites-vous, « encore contraints au télétravail pour assurer l'ensemble de leurs obligations ». Et en effet, le télétravail, formidable solution lorsqu'elle est choisie, peut aussi être un problème lorsqu'il est subi, notamment parce que l'Éducation nationale n'a pas pu assurer une reprise totale des enfants à l'école.

Vous soulignez que les tiers-lieux et espaces de coworking sont une alternative intéressante pour nos concitoyens confrontés, à leur domicile, à des conditions difficiles de télétravail. Néanmoins, ces lieux ne peuvent pas répondre aux besoins de celles et ceux qui télétravaillent tout en s'occupant de leurs enfants... Donner la priorité aux parents est une idée louable, qui ne résout cependant pas leurs problèmes de garde.

La municipalité est totalement convaincue de l'utilité de ces lieux dans des circonstances plus habituelles, et c'est pour cette raison que nous avons travaillé pour que l'espace de coworking de l'allée Charles-V puisse ouvrir, avec l'appui du Territoire dont c'est la compétence, et grâce à l'association Coworkin'Vincennes.

Je ne dispose pas d'éléments sur le 14 rue Victor-Basch qui est un lieu totalement privé, mais je peux vous confirmer que l'espace de l'allée Charles-V a trouvé son public et fonctionne parfaitement. Il reste que pendant le confinement, ce lieu n'a pas pu rester ouvert ; en toute logique, les espaces de coworking sont aussi des lieux de brassage. Le respect par ailleurs des règles de distanciation physique ne leur permet pas non plus de tourner à plein régime dans des crises comme celles que nous vivons encore. Aujourd'hui, l'espace de coworking de l'allée Charles-V accueille la moitié de ses effectifs théoriques, c'est-à-dire le maximum possible pour respecter les impératifs sanitaires. Ces mêmes impératifs commandent de privilégier les abonnés plutôt que les hôtes de passage, pour limiter les brassages.

Sachez néanmoins qu'en temps normal, les réservations à la demi-journée sont déjà possibles, et je vous renvoie vers la 4<sup>e</sup> de couverture du numéro de février de *Vincennes info* quant à la visibilité de ce lieu dans les médias municipaux.

J'ajoute, puisque vous évoquez une transformation globale du monde du travail, que la totalité des travailleurs présents actuellement à Coworkin'Vincennes œuvrent dans le domaine des nouvelles technologies et de l'accompagnement des start-ups. C'est une belle dynamique dont nous nous félicitons, mais l'activité économique ne se limite pas à la sphère de la *start-up nation*.

Je vous précise enfin que cet espace participe pleinement aux synergies qui voient le jour au sein du Territoire Paris Est-Marne & Bois entre tiers lieux.

Quant à l'ouverture d'autres espaces collaboratifs, nous sommes effectivement attentifs à toutes les opportunités qui se présentent mais vous n'êtes pas sans connaître les contraintes de densité et de rareté foncière qui sont les nôtres, et ne permettent pas d'agir aussi simplement que vous semblez le dire.

Nous tirons par ailleurs déjà parti des lieux existants pour proposer des espaces temporaires de travail aux Vincennois. Nous avons dans cet esprit déjà ouvert avec succès en soirée la médiathèque certains mardis soir, et nous continuerons de travailler sur le sujet des horaires d'accueil de cet équipement. La grande salle polyvalente du Carré a par ailleurs été ouverte pendant le déconfinement afin de proposer un espace de travail, notamment aux étudiants.

Vous évoquez le télétravail au sein des services de la ville. Je saisis cette occasion – et je parle sous le contrôle de madame le Maire, d'Éric Bensoussan, adjoint au maire chargé des Ressources humaines, et d'Alida Valverde, adjointe au maire chargée de l'administration générale – pour saluer l'engagement et le travail accompli par les agents municipaux pendant cette période.

La direction de l'innovation et des systèmes d'information a rapidement mis sur pied des solutions de télétravail qui ont permis aux agents municipaux qui le pouvaient d'assurer leurs missions à distance. Mais il s'agit là d'une petite partie du personnel municipal. Agents des crèches, animateurs, ATSEM, agents de la propreté, de la voirie et du mobilier urbain, jardiniers, policiers municipaux... : la majorité des métiers territoriaux ne peut tout simplement pas être exercée à distance, et leur présence sur le terrain était essentielle pour les Vincennois.

Proposer le télétravail nécessite d'analyser la capacité d'un service à le pratiquer, et, pour tout agent, de prendre en compte son mode de fonctionnement personnel, et ses compétences numériques. Si le télé-travail est une solution intéressante et qui mérite d'être examinée, il ne peut non plus être regardé comme la panacée dans une administration de proximité, et doit quoi qu'il arrive s'inscrire dans une démarche plus large et réfléchie de qualité de vie au travail et de qualité du service public rendu.

---

**Conseil municipal du 10 juin 2020**  
**Question orale posée par Florence GALL**  
**Pour la liste « Vincennes + »**  
**sur le droit à l'opposition**

**Notre rôle en tant qu'élus de l'opposition**

Vous nous avez indiqué que la municipalité de Vincennes souhaite s'inscrire dans le dialogue avec l'ensemble des élus.

De notre côté, nous voulons être une opposition constructive. Nous voulons être force de propositions et pas seulement de contrôle. Dans ce cadre, nous souhaitons exprimer ici notre souhait, à la suite de Vincennes Respire, que la Ville de Vincennes traduise sa volonté de faire vivre la démocratie locale en en donnant les moyens aux élus minoritaires.

A ce jour, vous nous garantissez les droits de l'opposition prévus par la loi en nous permettant clairement d'exercer nos droit à la formation, à l'information et à l'expression. Nous le saluons. Les modalités seront précisés dans le cadre du travail de la commission du règlement intérieur, et nous y serons présents activement, bien entendu.

Nous ne pouvons cependant pas nous résoudre à ce que l'opposition ne dispose que d'une place à la commission d'appel d'offre, d'une place à la Caisse des écoles, de deux places au CCAS, etc.

Nous déplorons que vous n'envisagiez pas de donner à l'opposition de places ni à la Vincem ni à Sorano. Certes, il n'existe malheureusement pas d'obligation de représentativité proportionnelle aux conseils et assemblées des SEM, puisqu'ils sont désignés par l'assemblée délibérante de l'actionnaire collectivité locale. Cependant, il est d'usage républicain de faire siéger l'opposition. C'est le cas des SEM de Paris mais également de nombreuses SEM aussi dans les Hauts-de-Seine. Si la Vincem n'a rien à cacher, ce que nous espérons, faites le choix de la transparence et donner une place à l'opposition dans son conseil d'administration.

Il en est de même pour Sorano. Nous, élus minoritaires, ne nous voyons pas seulement avec un rôle de contrôle, mais également comme force de proposition pour apporter des idées neuves et faire évoluer positivement, conformément aux besoins et usages des Vincennois les structures municipales.

Quelles sont les raisons qui vous font faire le choix de ne pas confier de places à l'opposition dans ces deux structures qui sont importantes pour la vie des Vincennois ?

Nous nous impliquerons fortement dans la rédaction du règlement intérieur, et nous saurons toujours être vigilants dans la nécessité de transparence, également en matière d'attribution de logement sociaux.

A ce titre, nous souhaitons signaler notre attachement à la mise en place de l'affichage libre à Vincennes. Il s'agit bien d'une obligation et non d'une recommandation pour la commune, comme l'indique le [code de l'environnement](#). Les emplacements réservés à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif doivent correspondre à Vincennes à une superficie totale de 32 m<sup>2</sup>.

Quand pensez-vous les mettre en place ? selon quelles conditions ? Nous sommes prêts à prendre part à la réflexion.

Madame la Maire, tout au long de ce mandat, nous n'aurons de cesse d'être vigilants et exigeants quant au renforcement de la vie démocratique locale dans notre ville. Nous tenons à le dire avec détermination à l'occasion de ce second conseil municipal.

Réponse de M. Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des Solidarités à la question orale posée par Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »

Chers collègues,

Nous comprenons votre attachement à la question de l'affichage libre à Vincennes, mais sa mise en place ne sera pas nécessaire puisque les panneaux suivants sont déjà destinés à cet affichage sur notre territoire :

- 27, rue de Lagny
- 32, rue de la Solidarité
- angle rue de Fontenay / boulevard de la Libération
- angle rue Guynemer / rue des Trois-Territoires
- angle rue Félix-Faure / rue DeFrance
- face au 48 avenue de la République
- angle rue de Lagny / rue Georges-Huchon
- angle rue Joseph-Gaillard / rue de la Marseillaise
- passage Saint-Méry
- face au 23, rue Céline-Robert

Ce sont ainsi quelque 40 m<sup>2</sup> qui sont dédiés à l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif, répartis en 10 panneaux intitulés « vie locale ».

Je vous l'accorde, ces panneaux ont la spécificité d'être des surfaces d'affichage vitrées et la procédure d'affichage, bien connue des associations locales passe par les services municipaux (direction de la communication). Ce mode opératoire a été retenu pour des raisons d'esthétique, d'équité et de respect de notre environnement. Cela permet d'éviter que ne fleurissent sur ces panneaux des amoncellements d'affiches déchirées comme on peut le voir hélas dans de nombreuses autres villes. Le souci d'équité est également prégnant : nous souhaitons que chaque association qui le souhaite puisse poser ses affiches sans avoir à les surveiller constamment et à les recoller pour garantir la pérennité de leur affichage. De plus avec des panneaux vitrés, nous garantissons aux associations qu'aucune annonce publicitaire, pourtant interdite, ne vienne recouvrir ou parasiter les annonces. Cette règle concerne aussi l'affichage d'opinion, et vous pouvez déposer vos messages au service communication de la ville.

Cette méthode d'affichage, appréciée des nombreuses associations et des Vincennes et des Vincennes qui lisent ces panneaux, permet aussi, dans un esprit durable adapté à la structure urbaine dense de notre ville, d'éviter aux emplacements concernés de se transformer en espace d'affichage sauvage, souillé ou illisible, ce que les riverains seraient fondés à nous reprocher.

S'agissant de la représentation des élus de l'opposition au sein des organismes extérieurs, nous répondons aux règles qui sont établies. Vous évoquez entre autres la Caisse des écoles qui témoigne de notre volonté d'associer les élus de l'opposition puisqu'aucun texte précisément ne nous contraint à vous y ouvrir une place. C'est pourtant l'option que nous avons souhaité privilégier.

En ce qui concerne, l'espace Daniel Sorano, je me permets de rappeler que cette structure est associative et que ce sont ses statuts qui édictent la règle de représentativité au sein de son Conseil d'Administration.

S'agissant de la VINCEM, l'ensemble des documents afférents à cette entité sont publics et donc accessibles à tous. Il ne peut y avoir, à mon sens, plus grande transparence. Par ailleurs, nous communiquons régulièrement sur les opérations menées par la SEM. Son rapport d'activités annuel fait également l'objet d'une présentation en Conseil municipal chaque année.

Enfin, j'espère que la commission informelle des finances qui s'est tenue le lundi 8 juin dernier aura été de nature à vous rassurer sur notre souci de transparence et de dialogue. En effet, conscients que les points sur la fiscalité méritaient des explications et un échange pour mieux en comprendre et cerner les enjeux, ce temps aura permis de répondre aux questions des élus notamment de l'opposition dont les trois listes étaient représentées.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE  
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »  
SUR LES AIDES APPORTÉES AUX ENTREPRISES FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
LA CRISE SANITAIRE**

Madame le Maire, Chers Collègues,

La crise sanitaire que nous venons de connaître a été inédite à plus d'un titre. Les statistiques le montrent déjà : elle aura des conséquences importantes pour nos commerces, dont certains établissements ont subi une fermeture imposée de 3 mois, pour nos entreprises, et pour l'emploi.

Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures la Ville a pu prendre pour accompagner les commerçants et les entreprises dans ce contexte ?

Réponse de M. Pierre GIRARD, Conseiller municipal délégué aux finances, à la question orale posée par M. Alain BONAVENTURE, Conseiller municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes »

Cher collègue,

La crise sanitaire et les suites du confinement ont en effet des conséquences lourdes pour de nombreux commerces et entreprises. Face à des mesures soudaines de fermeture, ou de réorganisation lourde, un grand nombre d'établissement ont été confrontés à des situations difficiles.

L'économie française va mettre du temps à se remettre de la crise sanitaire du coronavirus, a déjà averti la Banque de France. Elle anticipe une chute record d'environ 10% du PIB cette année, ainsi qu'un taux de chômage historique dans les mois qui viennent.

Vis-à-vis des administrations de proximité, premiers interlocuteurs de terrain des entrepreneurs locaux, les attentes sont fortes. Il faut le rappeler cependant, le cadre d'intervention des communes est strictement contraint. Les questions liées à l'emploi sont de la compétence de la Région ; le Territoire Paris Est Marne & Bois est en charge de la politique territoriale du développement économique, et il n'est pas possible aux communes de verser d'aides directes aux entreprises,

Toutefois, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, que nous avons rencontrée aujourd'hui-même sur ce sujet, un fonds d'urgence abondé par la Ville va pouvoir être mis en place dans quelque temps et permettre de flécher des aides en direction des entreprises et commerces de Vincennes.

D'autre part, les villes du Territoire, où ce point a été voté lundi, vont participer au Fonds de résilience défini et mis en place par la Région Île-de-France.

Dans le domaine de la voirie, Madame le Maire a très vite décidé d'annuler les droits de voirie des commerces pendant le confinement, et d'étendre cette exonération à la totalité de l'année 2020. Ce sont ainsi plus de 130.000 € de droit qui ne seront pas perçus, avec une annulation cette année pour les factures qui étaient en instance de règlement, et un report d'un an pour celle qui avaient déjà été honorées. Partout où c'est possible dans le respect des cheminements pour les personnes handicapées et de la sécurité des employés, les terrasses peuvent être étendues en surface afin de permettre aux commerçants de servir le même nombre de clients qu'auparavant dans le respect des règles de distanciation physique. Nous avons aussi étendu les horaires de piétonisation du centre-ville à tout le week-end, facilitant l'accès aux commerces dans le respect des gestes barrières.

Nous avons prévu de réduire au Budget primitif le montant du produit annuel de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux pour une durée de 2 mois.

Odile SÉGURET, adjointe au maire chargé du développement économique, le dirait sans doute de manière plus exhaustive, mais nos services – développement économique, communication... - ont été particulièrement attentifs à faciliter l'interface entre commerçants et habitants : publication de la liste des commerçants pratiquant la livraison pendant la fermeture des marchés, de la liste des restaurants proposant la vente à emporter avant leur réouverture, ouverture d'une page Facebook intitulée *Vincennes, mes commerces*, mise en place d'une campagne d'affichage pour inciter à consommer local, etc.

Nous avons aussi pu, grâce aux dotations de masques de la Région Île-de-France, répondre aux besoins des commerces restés ouverts dans la période où il était encore difficile de se procurer cet objet.

La mission de notre service du Développement économique dans ce contexte est aussi d'informer et faciliter l'accès des entreprises locales aux différents dispositifs mis en place, que ce soit au niveau de l'État ou de la Région. Je citerai rapidement quelques-uns de ces dispositifs que nous relayons aux entrepreneurs et commerçants vincennois :

- aide forfaitaire de 1 500 € du Fonds de Solidarité,
- prêts garantis par l'Etat (PGE), mis en œuvre par Bpifrance,
- octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises,
- prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement,
- réaménagement sur demande des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance,
- aide financière exceptionnelle du CPSTI (Conseil de Protection Social des Travailleurs Indépendants) pour les travailleurs indépendants,
- aide exceptionnelle de l'Etat pour les artisans et les commerçants, et aides spécifiques pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme,
- report des loyers et des factures d'eau, d'électricité et de gaz pour les entreprises éligibles à l'aide forfaitaire,
- octroi de délais de paiement des charges fiscales et sociales : report sans pénalité du règlement des prochaines échéances d'impôts directs, possibilité d'opposition aux prélèvements SEPA ou d'en demander le remboursement ; pour les travailleurs indépendants, possibilité de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source ; possibilité de reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales pour les échéances du mois de mars, avril et mai ; report de l'échéance du 5 mai pour les cotisations sociales des indépendants et des libéraux ; mise en place d'un plan d'étalement de créances...
- aide psychologique pour les entrepreneurs en difficultés aiguës en collaboration avec le dispositif Apesa et le soutien d'Harmonie Mutuelle, de CCI France et CMA France,
- aides à la médiation que ce soit dans les conflits avec des clients ou des fournisseurs, ou pour le rééchelonnement des crédits bancaires ;

Et, du côté de la Région Île-de-France :

- aide de 2 000 € attribuée à compter du 15 avril pour les entreprises les plus en difficulté, portée à 5 000 € sous certaines conditions,
- pour les entreprises les plus en difficultés et exclues des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), des prêts à taux 0 entre 3 000 € et 100 000 € selon les critères d'éligibilité et la taille de l'entreprise,
- et bien d'autres mesures encore dans le cadre du plan d'urgence de la Région pour les entreprises.

Sur tous ces dispositifs, soyez assuré de l'accompagnement attentif que nos services proposent au quotidien aux entrepreneurs vincennois.

---

**Question orale de Mme Chantal BALAGNA-RANIN**  
**élue de la liste**  
**« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »**  
**sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Les tableaux chiffrés présentés dans la note des points 29 et 30 font effectivement apparaître cet écart d'1,8 millions d'euros entre ce qui fut perçu par la ville au titre de la TEOM, à hauteur de 5 531 109 € et le coût réel du service, à hauteur de 3 740 083 €

Cet écart existe depuis longtemps. Il est devenu encombrant à partir de 2016, lors du transfert de la compétence d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers au Territoire .

Vous reconnaissez aujourd'hui un surfinancement du service d'1,8 millions d'euros qui vous conduit à majorer la taxe foncière de 9,6%, ce que nous avons déjà dénoncé dans notre journal de campagne.

Les locataires vincennois, du secteur privé comme du secteur social, qui ne payent pas l'impôt foncier mais sur lesquels on répercute la TEOM, ont donc payé depuis des années une taxe d'ordures ménagères majorée indûment de + de 47 % !

Quelles dépenses, précisément, relevant réellement de la collecte et du traitement des déchets n'auraient pas été transférées au Territoire pour un tel montant alors même que la totalité de cette compétence a été transférée ?

Réponse de M. Laurent LAFON, Conseiller municipal chargé des relations avec les institutions à la question orale de Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche, pour un front citoyen, écologiste et solidaire »

Chère collègue,

Comme j'ai pu vous le dire à l'occasion de la commission informelle des Finances que nous avons souhaité réunir le 8 juin dernier, les sujets sur la fiscalité sont toujours très techniques. Ils suscitent très souvent des questions et nécessitent des explications que je vais tenter de vous confirmer ce soir.

S'agissant de votre question précise sur l'excédent de la TEOM, sachez tout d'abord que cette situation n'est pas un sujet spécifique à Vincennes. Si nous considérons l'ensemble des treize villes du territoire, une grande partie d'entre elles est à ce jour concernée par un excédent. Toutes les autres ont, elles aussi, pu constater un produit de TEOM supérieur aux charges et dont les montants sont parfois mêmes plus importants comme la ville voisine de Fontenay-sous-Bois et qui s'élève à environ 2 400 000 €

La taxe sur la TEOM est une taxe affectée ce qui signifie qu'elle doit exclusivement servir à financer les dépenses relatives à la gestion de l'enlèvement des déchets des ménages. La discussion que les collectivités ont avec l'Etat depuis des années repose essentiellement sur la nature des dépenses qui concernent l'enlèvement des déchets ménagers. En effet, cette taxe est ancienne et depuis sa mise en place en 1926, les communes ont dès le début eu une définition assez large du périmètre de cette taxe ; la frontière avec les activités liées à la propreté étant très ténue.

Ce n'est qu'au fil du temps, que l'administration fiscale en a précisé le périmètre en lui reconnaissant une définition restrictive et en la limitant aux seuls déchets collectés dans les bacs de nos habitations individuelles ou collectives. Partons d'un exemple très concret : celui d'une canette de soda qui si elle est jetée dans le bac jaune de nos habitations est intégrée dans la TEOM mais ne l'est pas si elle est jetée dans les corbeilles de rue ou sur la voie publique.

Cette différence d'appréciation entre les collectivités et l'Etat est encore très présente puisqu'elle faisait encore l'objet de discussions au moment du vote de la dernière Loi sur le gaspillage qui a suscité plusieurs amendements pour tenter de corriger ce qui apparaissait comme une erreur aux élus locaux. Le jugement du Tribunal Administratif de Lyon rendu sur le sujet en 2018 et le jugement de la Cour d'appel en Juillet 2019 viennent corroborer que cette question est on ne peut plus d'actualité.

Ce point de désaccord donc mais qui ne nous exonère pas d'appliquer les décisions prises par l'administration fiscale, trouve son fondement sur le fait que les communes estiment que l'enlèvement des déchets ménagers n'est pas la seule dépense qu'ont à supporter les communes en matière de propreté urbaine.

Ces dernières ont dû, en effet, depuis des années mettre en place d'autres prestations en la matière sur l'espace public sans qu'à ce jour ces dépenses ne soient prises en compte dans la TEOM.

Pour vous répondre très concrètement, c'est précisément à cela qu'aura servi jusque-là l'excédent d'1 800 000 € de la TEOM tout en ne représentant qu'une partie du budget total consacré par la Ville aux actions de propreté urbaine, qui s'élève lui à environ 3 800 000 € chaque année.

Vous le savez, mais il n'est pas inutile de le rappeler, les prestations liées à la propreté de l'espace public n'ont pas été transférées au territoire mais sont-elles restées à la charge des communes.